

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du

7 JUILLET 2015

**Présents:** S. Charlemagne, D.Thomas, M-O. Salle, S. Proust, B.Rivière, N. Fournier, X.Bernard, R. Bonjean, Y. Berthon, A-M. Gourdon, H.Delaigue, S. Bouvier, J. Brunhes.

**Absents et représentés:** S.Arnaud qui donne pouvoir à X.Bernard, P.Farges qui donne pouvoir à D.Thomas et A.Mercier qui donne pouvoir à M-O. Salle.

**Absents:** E.Buc, D.Girault et S.Renault

M. le Maire propose l'ajout de trois points, sujets à délibération, à l'ordre du jour : un premier relatif à la gratification des stagiaires de longue durée ( supérieure à deux mois), un second relatif à une demande d'aide formulée par l'association « Pitchou rencontres » représentée par M. Girard, président de l'association et un troisième relatif à la stagiairisation de Mme Giraud, employée à la mairie.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité l'ajout de ces trois points à l'ordre du jour. Ils seront abordés en premier.

### **1-Demande de subvention de l'association « Pitchou rencontres »**

M. Girard, président de l'association a adressé une demande d'aide matérielle à M. le Maire, afin de renouveler l'équipement de la salle du Pitchou. Il semble, en effet, que les tables et les chaises aient besoin d'être remplacées. D. Thomas intervient et précise l'équipement qui est mis à la disposition des associations (barnum, barbecue etc...). M. le Maire propose de délibérer pour mandater les élus de Varennes afin qu'ils rencontrent M. Girard. Ils verront avec lui ce dont l'association a besoin. Un devis sera réalisé pour des chaises et des tables en fonction du nombre indiqué sur le registre de sécurité. Le matériel usagé sera mis au rebut.

Délibération : Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette proposition.

### **2-Délibération collective sur les gratifications des stagiaires de longue durée**

Lors d'un précédent conseil municipal, une délibération avait été voté pour la gratification des stagiaires d'un montant de 500 euros par mois. Il s'agit d'avoir une nouvelle prise de délibération collective dans le cadre de la loi du 10 juillet 2014. Elles gagneront désormais la somme de 508 euros par mois pour un temps de travail de 35h par semaine.

Délibération : Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette proposition.

### **3-Stagiairisation de Mme Giraud**

Mme Giraud est actuellement employée à la mairie en CDD. Son contrat a été renouvelé deux fois. Monsieur le Maire propose une stagiairisation de Mme Giraud à raison de 10h par semaine pour qu'elle soit ensuite titularisée en tant qu'agent technique territorial de 2<sup>ème</sup> classe.

Délibération : Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette proposition.

### **4-Approbation du compte-rendu du 3 juin 2015 (document joint)**

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité avec les modifications demandées par S. Proust inscrites sur le compte-rendu.

### **5-Information : présentation du rapport « prix/qualité » 2014 du SIAVA (assainissement)**

D'après la note d'information rédigée par Caroline Arnoux, le rapport prix/qualité service 2014 du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Vallée de l'Auzon indique que la charge moyenne reçue à l'usine de traitement des eaux usées de la Ribeyre (Cournon) représente 75% de la capacité nominale de traitement de l'équipement. Concernant les 6 indicateurs techniques retenus pour évaluer l'efficacité du traitement des eaux usées, il est à noter que pour chacun, la concentration moyenne de sortie et le rendement épuratoire sont à 100% conformes aux objectifs de rejet fixés par arrêté préfectoral le 11 juin 2012.

Enfin, on peut souligner la qualité des boues d'épuration : la totalité des boues produites est compostée puis épandue sur des terres agricoles, permettant de ne rien stocker en centre d'enfouissement technique (décharge).

Les performances de l'usine de traitement des eaux usées de la Ribeyre peuvent être considérées comme satisfaisantes.

### **6-Information : présentation du rapport « prix/qualité » 2014 du SIVOM (eau)**

Les éléments du rapport seront précisés lors d'un prochain conseil municipal.

## **7-Situation rentrée scolaire 2015 : compte-rendu conseil d'école et propositions éventuelles**

Nadège Fournier intervient pour présenter le compte-rendu du conseil d'école et proposer au conseil municipal d'éventuelles orientations :

Après la réunion de la commission des écoles et suite à l'avis du conseil d'école, il y aura trois classes à Chanonat : CP/CE1-CE2/CM2 et une classe à Jussat : CE2-CM1.

Concernant les TAP : pour ne pas imposer le coût des TAP aux familles dont les enfants prennent le bus, nous avons demandé au conseil départemental d'effectuer le ramassage scolaire à la sortie de l'école, donc à 15h45 au lieu de 16h30, à la sortie des TAP. Nous sommes dans l'attente d'une réponse. Cette demande implique que tous les TAP se déroulent à Chanonat. Le Mille Club sera alors certainement utilisé à cette fin.

Concernant le bus qui assure les trajets pour la cantine et la garderie : actuellement, la mairie prend en charge le coût du bus pour les élèves de la classe de Jussat qui vont à la cantine. La commission propose de prendre en charge le bus lorsque les parents déposent leurs enfants à la garderie à Chanonat et les reprennent à Chanonat (au TAP ou à la garderie) et que leurs enfants vont à l'école à Jussat.

Délibération : Le conseil municipal approuve cette proposition à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose d'aborder le point 12 relatif aux tarifs de la cantine, de la garderie et des TAP, ces points concernant la vie scolaire et étant en lien avec le point précédent.

Le conseil municipal accepte.

## **8- Tarifs 2015/2016 de la cantine scolaire, des activités périscolaires et de la garderie**

La commission des écoles propose en lien avec une évolution du coût de la vie une augmentation de 1% du tarif de la cantine scolaire et une augmentation de 2% du tarif de la garderie (la date de l'augmentation de ce tarif, datant du 19 juin 2013). Le tarif des activités périscolaires reste inchangé. M. le Maire propose au conseil municipal de délibérer à partir de ces propositions.

Délibération : Le conseil municipal approuve à l'unanimité ces propositions.

## **9-Elaboration de l'agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP) : point d'avancement**

J.Brunhes intervient pour présenter l'état d'avancement de l'élaboration de L'Ad'AP.

Il présente dans un premier temps les étapes déjà réalisées :

- Un état d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite a été rendu fin 2012 par la société SORMEA. Chaque établissement recevant du public et chaque installation

ouverte au public a fait l'objet d'une fiche illustrée indiquant les problèmes identifiés sur place ainsi que des solutions proposées au cas par cas pour pallier à ces problèmes.

- Le diagnostic propose une estimation des coûts de mise en accessibilité des différents équipements. L'enveloppe globale est estimée à un peu moins de 100 000 euros HT mais il s'avère que celle-ci serait sous-estimée selon les services de la Préfecture, habitués à instruire ce type de dossier.
- L'Ad'AP a été complété sur la base des éléments fournis dans le diagnostic. Il doit faire l'objet d'une validation par la Préfecture, pour cela une demande d'approbation doit être déposée avant le 26 septembre 2015.

J. Brunhes présente ensuite les différentes étapes à venir :

- Finaliser l'Ad'AP en tenant compte de l'ensemble des travaux déjà réalisés (rénovation de la mairie) et à venir (quartier des écoles par exemple) et en actualisant les estimations des coûts de mise en accessibilité.
- Prioriser les travaux de mise en accessibilité avec échelonnement des travaux, et donc des coûts, sur 3 ans, de 2016 à 2018. Il est proposé de planifier les interventions selon l'ordre de priorité suivant :
  1. Etablissement scolaire et cabinet médical
  2. Equipement rapportant des recettes à la commune (salle des loisirs par exemple)
  3. Lieux de culte
  4. Equipements sportifs

Il s'agira de prendre en compte les coûts dans le futur programme pluriannuel d'investissement (PPI) qui sera présenté en septembre 2015, en veillant à ne pas faire de doublons sur les projets.

Une présentation complète du dossier est prévue lors du Conseil municipal de septembre.

### **10-Création d'un espace multisports dans le secteur des écoles : nécessité d'une délibération pour l'obtention de subventions (FFF et réserve parlementaire)**

M. Le Maire propose aux membres du conseil la création d'un espace multisports. L'emplacement de celui-ci sera déterminé lors de la réflexion d'ensemble du secteur des écoles. Si nous ne savons où le mettre pour le moment, il est cependant nécessaire de délibérer quant à sa création afin de pouvoir présenter un dossier de demande d'attribution de subvention dans le cadre de la réserve parlementaire.

Délibération : Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette proposition.

### **11-Problème posé par une parcelle de terrain communale dont la propriété est revendiquée par un habitant de la commune : délibération à prendre pour poursuivre**

Après avoir présenté la situation, M. le Maire demande au conseil municipal s'il est opportun de poursuivre les démarches et si tel est le cas, il demande au conseil s'il accepte de mandater le Maire pour poursuivre dans ce dossier et le défendre au tribunal administratif. Cette parcelle sera revendiquée comme propriété communale.

Délibération : Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette proposition et demande au maire de solliciter éventuellement un avocat.

### **12-Délibération pour l'organisation d'une exposition d'un artiste local (Claude Ribière) à la chapelle N.D. de l'Arbre : coût prévisionnel vernissage de 250 euros**

Guy Oziol propose la présentation d'un travail, à titre posthume, de l'artiste Claude Ribière. Cette exposition aura lieu en septembre à la Chapelle N.D. de l'Arbre. Guy Oziol sollicite une aide de la mairie afin de mener à bien ce projet.

S. Proust propose que la mairie mette à disposition une aide logistique des services de la mairie pour l'édition des flyers et des affiches et que la mairie offre le vin d'honneur lors du vernissage.

Délibération : Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette proposition.

### **13-Liste des travaux prioritaires à réaliser dans le cadre du marché à bon de commande (rappel : 40 000 euros prévus au budget) : délibération sur l'ordre de priorité**

Des travaux indispensables sont pressentis concernant le chemin du Bouc à Jussat et des impasses à Varennes. L'entreprise la mieux-disante est l'entreprise CTPP avec laquelle les travaux de voirie seront chiffrés et les priorités seront définies. Ces priorités seront proposées ultérieurement.

### **14- Délibération concernant le recours au Cabinet Partenaires Finances Locale pour la réalisation d'un audit des comptes de la commune en vue de permettre une prise de décision optimale nécessaire à la concrétisation des futurs projets.**

Afin de dessiner une politique fiscale cohérente M. le Maire propose aux membres du conseil de délibérer sur le recours au cabinet Partenaires Finances Locale. Il sera envisagé avec ce cabinet les possibilités et les limites en termes de politique fiscale. M. Le Maire précise également que la commission des impôts directs va être réunie afin de mener une réflexion sur une révision générale des modalités de classification des locaux.

Délibération : Le conseil municipal approuve à l'unanimité le recours au cabinet « Partenaires finances locales »

**15-Information sur la « Journée nationale de mobilisation » proposée par l'A.M.F. (Association des Maires de France)**

Une journée nationale de mobilisation est prévue par l'A.M.F. contre la baisse des dotations de l'Etat. A ce sujet, M. le Maire précise, suite à une demande de X. Bernard, qu'un tableau projectif des baisses de dotations et des propositions compensatrices sera présenté prochainement au conseil municipal, ce qui permettra d'anticiper l'impact des mesures prises par l'Etat.

**16-Questions diverses**

Pas de questions diverses.

Le conseil municipal se réunira le jeudi 10 septembre à 19h30.

Monsieur le Maire lève la séance.